

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2026-037

Date de la convocation : 26/02/2026

Membres en exercice : 26

Membres présents : 21

Membres votants : 21

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Pierre LAURENT-CHAUVET.

Présents : Mesdames Séverine LALLEMENT, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Anne LESCUYER, Anne SEMBENI et Messieurs Jean-Pol ARNOULT, Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Jean de POUILLY, Elie DORIDO, Benjamin GROFF, Robert HAAS, Johan HABERT, Pierre LAURENT-CHAUVET, Jean-François LE GALL, Yves LEROY, Gérald LORFEUVRE, Désiré NANJI, Pierre PORTRON, René SALEZ et Charles VAN DEN BERGH,

Secrétaire de séance : M. Roland CANIVENQ.

OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS LIES A L'ACCUEIL D'UNE JOURNALISTE

Vu la demande du SGC de Vouziers,

Considérant que l'agence de presse RevolutionR a organisé la venue d'une journaliste du Figaro, les 22 et 23 avril dernier, afin de promouvoir l'Argonne ardennaise qui a donné lieu à un article intitulé « Nature et patrimoine intacts : pourquoi l'Argonne ardennaise est la destination surprise pour un week-end » ;

Considérant les dépenses réalisées pour l'accueil de cette journaliste, soit :

- Facture RevolutionR : Aller-retour en train et location de voiture (365,52 € TTC)
- Facture du Château de Châtel-Chéhéry : Un repas et une nuitée (120,55 € TTC)
- Facture du restaurant Le Diamant Blanc : Un repas avec le Président (92 € TTC)

Considérant que ces dépenses doivent être imputées à l'article 6238 « Publicité, publication, relations publiques – Divers » ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire AUTORISE, à l'unanimité, le Président à procéder au paiement de ces montants, imputés à l'article 6238 et à signer tous les actes à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Roland CANIVENQ

Le Président,

Pierre LAURENT-CHAUVET

